



A PROPOS DES COMPETITIONS

*Modalités d'inscription et de participation
Commande de la licence et de l'équipement*

Quelle soit régulière ou ponctuelle, la participation aux compétitions est **importante** : elle permet aux athlètes de rompre avec la monotonie des entraînements, d'apprendre à connaître leur corps et ses limites, de se mesurer à autrui ou encore d'être plongé dans l'effervescence de la compétition.

Durant la saison, les compétitions ne manquent pas. Nos jeunes ont notamment la possibilité de disputer divers meetings d'athlétisme sur piste, dont les **concours jeunesses** (UBS Kids Cup, Mille Gruyère, Swiss-Athletics Sprint), particulièrement appréciés de tous. Ces événements spéciaux sont autant d'occasion pour les enfants de passer une belle journée voire même, pour les meilleurs, la possibilité de se qualifier pour les finales cantonales et suisses de ces concours. Nous vous invitons par conséquent à les encourager à y participer.

Les responsables de groupe fixent les modalités de participation et les communiquent aux parents et aux athlètes. Les dates sont connues en début de saison et les parents/athlètes sont tenus de les réserver.

OBLIGATION DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

L'école d'athlétisme du CA Fribourg n'a pas pour vocation d'officier comme une garderie d'enfants. En ce sens, la participation à quelques compétitions dûment sélectionnées par notre staff fait partie intégrante des obligations inhérentes à chaque athlète. Les mêmes principes valent également pour les groupes 1-2-3.

➤ ECOLE D'ATHLETISME

Les athlètes de l'école d'athlétisme sont tenus de participer à un minimum de 4 à 5 compétitions annuelles, qui comprennent :

Automne/hiver (2 compétitions) :

- **une course sur route en automne/hiver** (novembre/décembre)
- **un des deux cross** organisés dans le canton (Guin en janvier ou Farvagny en février)

Printemps/Été (3 à 4 compétitions) :

- le **meeting d'ouverture** organisé par le club (début mai)
- pour les athlètes sélectionnés (groupes A et B1 uniquement) les **championnats fribourgeois de relais**
- la **journée cantonale des écoliers** (fin septembre)
- la **course jeunesse du Morat-Fribourg**

➤ GROUPES 1-2-3

Les compétitions (courses, cross, salle) font partie intégrante du programme d'entraînement, ceci en fonction de la planification et des objectifs de chacun.

➤ GROUPE JOGGER

En fonction du nombre de membres, la participation à la Coupe Fribourgeoise, voire au Groupe E Tour est un objectif du groupe, de même que la participation, 1x par an, à une grande course nationale ou internationale.

OU TROUVER LES DATES DES COMPETITIONS ? OU TROUVER LES COMPETITIONS OBLIGATOIRES ET/OU PRISES EN CHARGE ?

Un calendrier des principales compétitions de l'année est téléchargeable sur le site du club www.caf.ch (sous l'onglet « entraînements/informations générales »), tout comme la liste des compétitions prises en charge par le club, sur laquelle figure les compétitions obligatoires et la date de celles-ci. Merci de conserver ces documents et de les consulter suffisamment tôt afin de réserver les dates pertinentes. **Celles-ci sont censées être connues de tous !**

Quelques informations générales relatives aux diverses compétitions cantonales, ainsi que le rappel des délais d'inscription aux championnats (fribourgeois, régionaux et suisses) sont par ailleurs effectués oralement lors des entraînements par les entraîneurs.

Pour le reste, le moyen de communication que nous privilégions est l'email, que nous vous prions de consulter de façon régulière !

COMMENT S'INSCRIRE ? PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION ?

➤ ECOLE D'ATHLETISME

Auprès de votre responsable de groupe au moyen du formulaire d'inscription qui vous aura préalablement été remis par email ou en mains propres.

Les frais d'inscription des compétitions agendées par le club sont intégralement pris en charge. Les compétitions ne figurant pas sur la liste des frais pris en charge par le club ne sont pas remboursées.

➤ GROUPES 1-2-3

- directement sur le site www.swiss-athletics.ch pour toutes les compétitions sur piste (y compris pour les compétitions non prises en charge par le club) ;
- auprès du/de la responsable de l'école d'athlétisme pour les cross et courses sur route pris en charge par le club

Les athlètes sont personnellement responsables du respect des délais d'inscription. Ils leur incombent également de se renseigner suffisamment tôt à l'avance sur les modalités techniques et réglementaires des compétitions auxquelles ils participent, en particulier les championnats (chambre d'appel, appel électronique, etc.)

Les frais d'inscription des compétitions agendées par le club sont intégralement pris en charge. Lors de compétitions hors cantons (meetings, courses, cross), les athlètes veillent à emporter avec eux de quoi payer leur inscription. Ils se font ensuite rembourser au moyen du formulaire de remboursement téléchargeable sur le site internet du club (rubrique « le club », onglet « règlements et formulaires »). Les compétitions ne figurant pas sur la liste des frais pris en charge par le club ne sont pas remboursées

➤ GROUPE JOGGER

- par le responsable de groupe pour les courses prises en charge par le club ;
- individuellement pour toutes les autres courses.

Les athlètes sont personnellement responsables du respect des délais d'inscription.

Les compétitions ne figurant pas sur la liste des frais pris en charge par le club ne sont pas remboursées.

ENCADREMENT DES ATHLETES LORS DES COMPETITIONS

➤ ECOLE D'ATHLETISME

Les enfants sont **encadrés par les entraîneurs** du club lors de chaque compétition à laquelle nous participons officiellement (cf. liste des compétitions prises en charge). Les entraîneurs s'occupent d'aller retirer les dossards et se chargent de leur distribution. Enfin, ils participent ou supervisent (en fonction de leur âge) l'échauffement des enfants et leur accompagnement sur la place de concours. Notre travail se limite à l'accompagnement sur la place de concours. Durant toute la durée de la manifestation, les parents restent responsables de la surveillance générale de leurs enfants, de leur encadrement et de leur nutrition. Il en va de même du transport sur le lieu de concours.

➤ GROUPES 1-2-3

Les athlètes sont **coachés** par les entraîneurs du club lors de la plupart des compétitions à laquelle nous participons officiellement. Les **athlètes sont personnellement responsables** de leur préparation, qu'il s'agisse du retrait du dossard, de la chambre d'appel, de l'échauffement ou de leur arrivée à l'heure au départ de la compétition. Nous les préparons en ce sens lors des entraînements

➤ GROUPES JOGGER

Les athlètes ne sont pas coachés lors des courses auxquelles ils participent. Dans un esprit convivial, ils veillent à effectuer déplacement, échauffement et verrée d'après-course en commun.

REGLES DE BIENSEANCE RELATIVES AUX COMPETITIONS

- Merci de faciliter notre travail en respectant les différents **délais d'inscription** : passé la date fatidique, plus aucune inscription n'est possible ! Le club ne paie en aucun cas les **surtaxes** perçues pour cause d'inscription tardive.
- L'athlète ou ses parents (pour les plus jeunes) sont personnellement responsable de se présenter à l'heure prévue (selon convocation ou heure d'échauffement). L'échauffement des écoliers s'effectue en commun, sous la direction du moniteur/de la monitrice.
- Le **port de la tenue officielle** du club est obligatoire durant les compétitions et lors des cérémonies protocolaires !
- De par son inscription, l'athlète s'engage à participer à la compétition pour laquelle il s'est annoncé. En cas **d'empêchement/maladie/blessure**, il avertit son responsable de son absence.
- En cas de maladie grave/blessure nécessitant une intervention médicale, il veille à fournir, dans les délais, un **certificat** médical afin que le club puisse se faire rembourser les frais d'inscription.

En cas de non-respect de ces directives et sauf cas de force majeure, les athlètes seront tenus de rembourser au club les frais d'inscriptions inutilement engendrés !

COMMANDE DE LA LICENCE D'ATHLETISME

Pour pouvoir disputer la saison d'athlétisme sur piste, **chaque athlète doit être en possession d'une licence d'athlétisme (Swiss-Athletics Pass)** délivrée par la Fédération suisse d'athlétisme (Swiss-Athletics).

➤ ECOLE D'ATHLETISME

La licence est **commandée directement par le club** et déjà incluse dans le prix de la cotisation annuelle. Les athlètes, respectivement leurs parents, ne se préoccupent pas de cette problématique.

➤ GROUPES 1-2-3

Les athlètes, respectivement leurs parents, sont responsables de la commande de la licence, qui s'effectue online en 5min et 3 clics de souris (www.swiss-athletics.ch). Son coût unitaire n'est pas compris dans la cotisation annuelle payée au club (à charge de l'athlète).

La licence doit impérativement être emportée lors de chaque compétition. Des contrôles peuvent avoir lieu. Le club ne répond pas des éventuels frais facturés par l'organisateur en cas d'oubli de la licence.

A condition de disposer d'une postcard ou d'une carte de crédit, la commande de la licence est immédiate et vous permet d'imprimer immédiatement la licence. En cas de paiement sur facture, la licence ne vous parviendra en revanche qu'après quelques jours : il convient d'en tenir compte lors de l'inscription à une compétition !

*Un **mode d'emploi** relatif à la commande de la licence peut être téléchargé sur www.caf.ch (onglet « entraînements/commande de la licence »). En cas de problèmes et/ou de questions, les entraîneurs se tiennent à votre disposition pour vous apporter leur aide.*

COMMANDE ET PORT DE LA TENUE OFFICIELLE DU CLUB DE QUEL EQUIPEMENT AI-JE BESOIN ?

De quel matériel a-t-on besoin pour pratiquer l'athlétisme ? La réponse à cette question varie en fonction de l'âge et du groupe dans lequel se trouvent les athlètes.

Vous trouverez toutes les informations utiles à ce sujet dans le document y relatif (intitulé « *matériel nécessaire et tenue du club* »), de même que les détails concernant l'acquisition de l'équipement officiel du club, dont le port est obligatoire lors des compétitions.

Vous trouverez également les coordonnées de notre partenaire, le magasin de sport « Mondo Sport » à Morat, lequel sera à même de vous équiper et de vous conseiller dans vos achats.

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX ET SUISSES COA FRIBOURG ROMAND

La participation aux championnats suisses et/ou régionaux concerne les athlètes qui participent régulièrement aux entraînements et compétitions et qui justifient d'un niveau de performance suffisant. La participation aux championnats suisses est par ailleurs conditionnée à la réalisation de minimas qualificatifs fixés par Swiss-Athletics.

En cas de blessure peu de temps avant la manifestation, un test préalable peut être demandé afin de décider de la participation ou non à la compétition.

➤ **Championnats suisses de cross :**

La participation aux championnats suisses de cross est ouverte à **toutes les catégories**. Pour pouvoir y participer, les athlètes doivent avoir **disputé d'autres cross** durant la saison et avoir obtenu de **bons résultats** à cette occasion (notamment lors des CF de cross). L'inscription et la participation des athlètes à ces championnats s'effectuent d'entente avec leur entraîneur responsable.

➤ **Championnats régionaux jeunesse :**

La participation aux championnats régionaux jeunesse s'adresse aux **Ecoliers/ères A (U14), ainsi qu'aux Cadets/tes A et B (U16 + U18)**. Pour pouvoir y participer, les athlètes doivent faire preuve d'un **niveau suffisant** dans la discipline visée et **s'entraîner régulièrement**. L'inscription et la participation à ces championnats s'effectuent d'entente avec leur entraîneur responsable.

➤ **Championnats suisses individuels jeunesse :**

La participation aux championnats suisses jeunesse sur piste est ouverte aux Cadets/tes A+B (U16+U18) Juniors/es (U20) et espoirs/es (U23). Ils se déroulent début septembre. Pour pouvoir y participer, les athlètes intéressés doivent satisfaire à **plusieurs conditions** :

- 1) réaliser les minimas qualificatifs imposés par Swiss-Athletics (piste uniquement) ;
- 2) s'engager à suivre une préparation spécifique sous la conduite de leur entraîneur-responsable, y compris durant les vacances scolaires d'été ;
- 3) obtenir l'accord du directeur technique du club.

*Nous exigeons par ailleurs des athlètes qualifiés qu'ils prennent leurs **vacances durant le mois de juillet**, voire au plus tard début août, afin de pouvoir ensuite se préparer de façon optimale. Ils règlent ces détails en début de saison, d'entente avec leur entraîneur.*

➤ **Championnats suisses interclubs et championnats suisses de relais avec la COA Fribourg Romand**

Depuis plusieurs années, le CA Fribourg fait partie de la COA Fribourg-Romand, à savoir le regroupement sous le même maillot des meilleurs athlètes des clubs de la Sarine/Gruyère (dès l'âge cadets/tes) dans le but de pouvoir présenter des équipes compétitives aux championnats suisses de relais et aux championnats suisses interclubs.

Les équipes se composent sur sélection, en fonction des performances réalisées par les athlètes en cours d'année. Plusieurs entraînements en commun sont organisés durant l'été (relais, disciplines individuelles) et font l'objet d'une communication spécifique tout au long de la saison.

La participation aux championnats suisses interclubs et aux championnats suisses de relais est une priorité pour le CAF tout comme pour la COA Fribourg Romand ! Sauf imprévu, la participation à ces compétitions est obligatoire pour les athlètes sélectionnés.

Comme pour les championnats suisses individuels, nous demandons aux athlètes qualifiés et/ou intéressés par une possible sélection de prendre leurs vacances durant le mois de juillet, voire au plus tard début août, afin de pouvoir ensuite se préparer de façon optimale.